



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professeurs agrégés

Question écrite n° 60668

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui fournir des indications sur l'affectation des professeurs agrégés de l'enseignement secondaire. Il souhaite connaître, par matière, le nombre de professeurs agrégés qui exercent au collège, pour les années 2003 et 2004, ainsi que le pourcentage qu'ils représentent par rapport à l'ensemble des professeurs agrégés du secondaire de leur matière.

Texte de la réponse

Le nombre d'enseignants agrégés affectés en collèges est relativement faible. En effet, sur les deux années (2002-2003 et 2003-2004) ils représentent moins de 17 % (aux alentours de 8 200 enseignants) de l'ensemble des agrégés présents dans le second degré, dont plus de la moitié (55 %) est issue de la promotion interne (concours interne, liste d'aptitude, tableau d'avancement...). Il est à noter que les disciplines pour lesquelles la proportion d'agrégés en collèges est la plus forte sont avant tout celles enseignées essentiellement dans ce type d'établissement. Il s'agit principalement des disciplines artistiques : (éducation musicale 69 % en 2003 et en 2004 ; arts plastiques 54 % en 2003 et 56 % en 2004), et de l'éducation physique et sportive (50 % en 2003 et 49 % en 2004).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60668

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2881

Réponse publiée le : 6 septembre 2005, page 8366